PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DU PAYS D'AIX

CONSTRUISONS ENSEMBLE

LE PAYS D'AIX DE DEMAIN

AU CŒUR D'UN TERRITOIRE ÉCORESPONSABLE CONCILIANT PROXIMITÉ ET ATTRACTIVITÉ

PADD débattu le 28 novembre 2019

version 4

AIX MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
PAYS D'AIX
aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance

Sainte-Victoire

AVANT-PROPOS

Le territoire du Pays d'Aix occupe une place centrale au sein de l'espace métropolitain. Son positionnement géographique et ses caractéristiques socio-économiques lui confèrent naturellement une position stratégique dans la structuration du territoire métropolitain d'Aix-Marseille-Provence et au-delà dans le développement de l'arc méditerranéen et le sud des Alpes.

S'étendant des contreforts du Luberon et du Val de Durance au nord jusqu'au Mont Olympe, la chaîne de l'Etoile et l'étang de Berre au sud, en passant par la chaîne des Côtes et de la Trévaresse, le massif Concors Sainte-Victoire et le plateau de l'Arbois, le territoire du Pays d'Aix forme un bassin de vie cohérent riche de son histoire multiséculaire. Fort de son patrimoine naturel et culturel incarné par l'emblématique montagne Sainte-Victoire peinte par Cézanne, le Pays d'Aix cultive ses atours et entend faire valoir ses atouts dans la construction et le rayonnement de la deuxième métropole la plus peuplée en France.

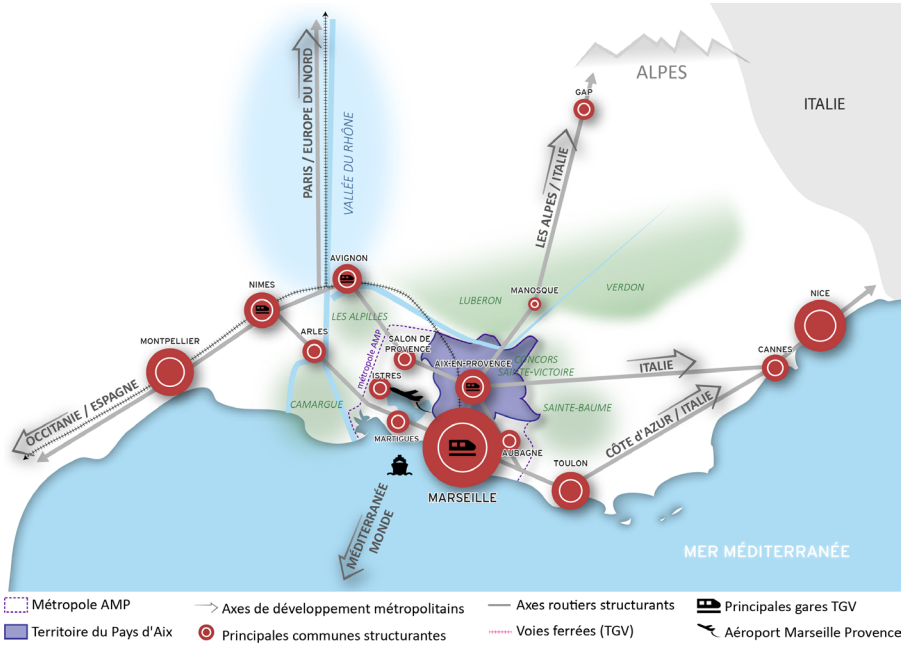

Ouvert au mouvement, le Pays d'Aix est une terre d'expérience et de création, mais aussi une terre d'inspiration ; une terre de culture dont la lumière et les paysages ont inspiré tant d'artistes. Partout, à chaque instant, le Pays d'Aix propose de voir et d'entendre la culture sous toutes ses formes ; de comprendre son identité, son patrimoine et son histoire au travers de ses monuments et de ses musées.

Terre de festivals et de vieilles pierres, terroir où vignes, oliviers, amandiers et céréales façonnent ses paysages, ce cœur de Provence est aussi, et par essence, un territoire de pionniers et de précurseurs offrant à l'innovation et à la recherche de s'épanouir.

Depuis plus de six siècles, l'enseignement du Droit et ses fonctions pour la Justice font battre le cœur de la ville-centre et de son territoire. Ici, l'enseignement supérieur est inscrit dans les gènes ; entre tradition et modernité, l'histoire forge son destin et son avenir.

L'initiative, l'innovation et la compétitivité caractérisent le dynamisme économique d'un territoire largement tourné vers l'implantation de filières d'avenir et de nombreuses entreprises dans des secteurs clés comme le numérique, la micro-électronique, l'énergie ou l'aéronautique.

Le Pays d'Aix est un espace vécu qui fonctionne autour d'une identité commune et d'un sentiment d'appartenance fort. De nombreuses années de construction en ont fait l'espace attractif et compétitif qu'il est à ce jour. L'héritage institutionnel doit donc permettre au Pays d'Aix de continuer à valoriser ses spécificités et sa diversité et de protéger la proximité chère à ses habitants tout en contribuant à enrichir la construction métropolitaine en cours en prenant en compte les liens avec les territoires voisins.

Les 36 communes qui composent le Pays d'Aix sont les actrices de l'aménagement du territoire car plus petit échelon de la maille territoriale, elles garantissent une connaissance fine du terrain, des contextes et des particularités locales. Le PLUi s'engage à garantir la mise en œuvre des projets politiques portés par les communes. Ainsi, le PLUi est construit à partir des PLU communaux et les orientations du PADD prennent en compte les objectifs des communes. A chaque étape de la procédure d'élaboration du PLUi, les avis des communes seront prépondérants.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS D'AIX

UN TERRITOIRE ECORESPONSABLE CONCILIANT PROXIMITÉ ET ATTRACTIVITÉ

SOMMAIRE

LES PILIERS DU PROJET 7

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES 11

- *OBJECTIF 1 → INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AIX DANS UNE LOGIQUE DE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE ET DE MOBILITÉ RESPONSABLE ET PARTAGÉE EN AFFIRMANT SON RÔLE MAJEUR AU SEIN DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN 12*
- *OBJECTIF 2 → S'APPUYER SUR LA RICHESSE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE POUR CONFORTER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE 20*
- *OBJECTIF 3 → OFFRIR À LA POPULATION UN CADRE DE VIE PLUS SAIN ET PLUS SÛR FACE AUX RISQUES ET POLLUTIONS ET RÉSILIENT AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE 26*
- *OBJECTIF 4 → PERMETTRE UNE MIXITÉ FONCTIONNELLE ET GÉNÉRATIONNELLE RÉPONDANT AUX BESOINS QUOTIDIENS ET PROPOSER UN HABITAT ADAPTÉ À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE 30*
- *OBJECTIF 5 → GARANTIR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET DURABLE 34*
- *OBJECTIF 6 → PRIVILÉGIER LA REVITALISATION DES TISSUS ÉCONOMIQUES EXISTANTS ET GARANTIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES SUR LE TERRITOIRE 36*
- *OBJECTIF 7 → AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE DU PAYS D'AIX ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL EN SOUTENANT LA DIVERSITÉ DE SES FILIÈRES PORTEUSES D'EMPLOIS ET D'IDENTITÉ 38*

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS D'AIX

Les piliers du projet

L'urgence que représente l'impact du changement climatique mondial sur la population nous oblige aujourd'hui à penser autrement. Les effets sont d'ores et déjà perceptibles et connus de tous, mais demain ils auront des impacts encore plus significatifs aussi bien sur l'environnement (biodiversité, ressources en eau), la société (santé des populations, cadre de vie) que sur l'ensemble des secteurs économiques (agriculture, industrie, tertiaire). Ce phénomène n'est plus une question pour les générations futures mais concerne déjà les générations actuelles. Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique est une nécessité. Nous devons prendre notre part de responsabilité face aux enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, en se fixant pour ambition d'être un territoire écoresponsable.

Le Pays d'Aix s'engage dans un projet de transition qui doit lui faire prendre la trajectoire appropriée. Une voie est à tracer à la croisée des chemins entre équité sociale et développement économique, dans le respect de la qualité environnementale du territoire. Ainsi, le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aix se base sur trois piliers : Environnement, Proximité et Attractivité.

LA RICHESSE ENVIRONNEMENTALE DU PAYS D'AIX COMME HÉRITAGE À LÉGUER AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

Le Pays d'Aix a connu une urbanisation galopante ces dernières décennies et il s'agit aujourd'hui de construire différemment afin de mieux protéger les espaces agricoles, naturels, forestiers et littoraux qui font la richesse du territoire. Il convient de mener une densification éclairée dans le respect de l'histoire du Pays d'Aix et de son patrimoine. Sans oublier que le potentiel d'intensification des villes et villages doit être préservé pour répondre aux besoins des générations à venir.

La nature, qu'elle soit en ville, en campagne ou en forêt, rend de nombreux services qui bénéficient à tous. Les espaces agricoles ont un rôle nourricier essentiel et, en même temps, fabriquent le paysage du Pays d'Aix. La forêt est elle aussi multifonctionnelle : source d'énergies renouvelables et de matériaux de construction, stockage du carbone, lieu de loisirs... La végétation en ville participe à son tour à réguler le climat local, à absorber du CO_2 et d'autres polluants atmosphériques, à réduire le ruissellement des eaux pluviales... et permet également de mieux répondre au besoin de "nature" des habitants. Les services rendus par les écosystèmes sont nombreux mais le changement climatique pourrait entraîner la disparition de certains écosystèmes. Il est ainsi essentiel aujourd'hui de réintroduire la biodiversité et les milieux naturels dans notre mode de penser : les écosystèmes doivent être la base de réflexion pour le développement futur du territoire.

Le Pays d'Aix souhaite assurer la disponibilité et la durabilité des ressources naturelles du territoire, en particulier l'eau, l'air, le sol, le sous-sol, la biodiversité ainsi que les écosystèmes.

UNE PROXIMITÉ A L'ÉCOUTE DES CHANGEMENTS SOCIETAUX

Habiter des centres de ville ou de village en mouvement, pouvoir y accéder facilement, travailler, consommer et se divertir sur place, sont le socle d'un mode de vie basé sur la proximité. Le maintien des commerces de proximité, facteur de cohésion sociale, de convivialité et d'animation, est l'une des clés de voûte du projet de territoire pour le Pays d'Aix. Les commerces et l'activité économique en général, mais également les équipements publics et autres services à la population, sont essentiels pour atteindre cet objectif. Leur présence doit être couplée à l'arrivée de nouveaux habitants.

Il apparaît aujourd'hui essentiel de mettre en œuvre de nouvelles formes d'habitat pour mieux concilier les besoins et aspirations des habitants avec la nécessité de rapprocher lieux de vie et zones d'emplois et de préserver les espaces naturels et agricoles. Ainsi, il est important de travailler sur des formes urbaines plus denses, adaptées aux changements sociétaux, toujours attractives et restant agréables à vivre et de repenser la chaîne du logement en ce sens. Cette densification doit tenir compte de la qualité urbaine, du bien-être de la population et de sa sécurité face aux risques naturels et technologiques de plus en plus prégnants avec le changement climatique.

Accompagner la politique de mobilité en faveur des transports collectifs routiers et ferroviaires est l'une des priorités du Pays d'Aix. Cependant, l'extension infinie des transports en commun n'est pas viable, notamment dans les zones résidentielles de faible densité. C'est la combinaison des différents moyens de déplacement et la mobilisation des outils numériques qui permettra une véritable alternative au tout-voiture.

UNE ECONOMIE DYNAMIQUE ET DIVERSIFIEE

Irrigué par de nombreux réseaux de communication, situé au carrefour des nœuds autoroutiers majeurs, desservi par l'aéroport international et la gare d'Aix-en-Provence TGV, le Pays d'Aix bénéficie d'un positionnement et d'une accessibilité remarquables. Sa vitalité en termes d'emplois, de services, de transports, d'infrastructures culturelles et sportives, contribue à structurer le territoire et à forger son attractivité.

Le Pays d'Aix se donne pour ambition de pérenniser son rôle d'acteur économique fort de la Métropole en s'appuyant sur ses réussites : la diversité des emplois (productifs et présentiels), la présence d'entreprises à haute valeur ajoutée, un système d'enseignement supérieur et de recherche performant et une activité touristique et culturelle internationalement reconnue. En complément, le Pays d'Aix, soucieux de développer une économie environnementale génératrice d'emplois locaux, souhaite notamment soutenir l'économie circulaire et la filière bois qui présente un fort potentiel sur son territoire.

Visant à faire du Pays d'Aix un *territoire écoresponsable conciliant proximité et attractivité*, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables présenté ci-après poursuit 7 objectifs. Les deux premiers, s'inscrivant dans le pilier Environnement, permettent de garantir un développement équilibré du territoire en assurant une gestion économe de l'espace et le maintien de l'écrin naturel et du patrimoine identitaire du Pays d'Aix à transmettre aux générations futures. Concernant le pilier Proximité, le cadre de vie de grande qualité ne doit pas faire oublier les dysfonctionnements importants dont souffrent le territoire et ses habitants. Ainsi, les troisième et quatrième objectifs visent à répondre aux besoins actuels et à venir des habitants, en anticipant dans la mesure du possible les changements sociétaux. Ils placent le bien-être et la santé de la population au cœur du projet de territoire. Enfin, les trois derniers objectifs, liés au pilier Attractivité, permettent d'assurer le maintien du rayonnement et de l'attractivité économique du Pays d'Aix et de pérenniser le potentiel agricole de ce territoire d'exception.

C'est en s'appuyant sur ses richesses et ces trois piliers que le Pays d'Aix préservera son avenir et la qualité de vie de ses habitants.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS D'AIX

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

OBJECTIF 1 ⇢ INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS D'AIX DANS UNE LOGIQUE DE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE ET DE MOBILITÉ RESPONSABLE ET PARTAGÉE EN AFFIRMANT SON RÔLE MAJEUR AU SEIN DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Pour mieux concilier les besoins et aspirations des habitants avec la nécessité de rapprocher lieux de vie et zones d'emplois et de préserver les espaces naturels et agricoles, le Pays d'Aix a pour ambition de se développer en priorité au sein des enveloppes urbaines existantes, en tenant compte de la qualité urbaine, du bien-être de la population et de sa sécurité face aux risques naturels et technologiques de plus en plus prégnants avec les changements climatiques.

ORIENTATION 1.1 : PRÉSERVER LES GRANDS ÉQUILIBRES TERRITORIAUX PAR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN ET ÉCONOMIQUE MAÎTRISÉ ET RESPECTUEUX DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

» S'appuyer sur les *Axes de développement* métropolitains pour identifier des *Espaces de développement prioritaire* qui se caractérisent par la présence simultanée de pôles d'emplois, d'espaces résidentiels, d'équipements de rayonnement intercommunal et d'infrastructures de déplacement majeures. Il s'agit de :

- l'Axe nord-sud, reliant Aix-en-Provence à Marseille avec l'ouverture sur le littoral méditerranéen et le Grand Port Maritime au sud et se prolongeant au nord jusqu'à Pertuis ;
- l'Axe le long du Val de Durance depuis Pertuis vers Manosque en lien notamment avec le site de recherche Iter Cadarache ;
- l'Axe Aix-Vitrolles, s'appuyant sur la gare TGV et connectant le Pays d'Aix à l'aéroport international et plus largement, au pourtour de l'étang de Berre ;
- l'Axe Trets-Vitrolles, qui se prolonge vers le Var à l'est et vers le sud de l'étang de Berre à l'ouest ;
- l'Axe depuis la Haute vallée de l'Arc vers le Pays d'Aubagne et de l'Étoile ;
- l'Axe Aix-en-Provence / Saint-Cannat / Lambesc en connexion avec le Pays Salonnais.

» S'appuyer sur le socle paysager et environnemental du Pays d'Aix pour préserver les grands équilibres territoriraux.

» Maintenir les coupures d'urbanisation constituant des espaces de respiration essentiels (coupure agricole, séquence paysagère, continuité écologique...).

» Privilégier l'accueil des projets structurants de développement économique et/ou résidentiel dans les *Espaces de développement prioritaire* en s'appuyant sur des axes performants de transports collectifs, dont le *Réseau Express Métropolitain*.

» Conforter le fonctionnement du Val de Durance, en lien avec le site de Cadarache.

© AMP Territoire Pays d'Aix

^ Venelles

S'appuyer sur les Axes de développement métropolitains pour identifier des Espaces de développement prioritaire en maintenant des principes de coupures d'urbanisation

- Structurer le territoire autour d'*Axes de développement* métropolitains
- Conforter des *Espaces de développement prioritaires* regroupant pôles d'emplois, espaces résidentiels, équipements de rayonnement intercommunal et infrastructures de déplacement majeures
- Maintenir les principes de *coupure d'urbanisation* constituant des espaces de respiration essentiels
- S'appuyer sur les axes performants de transports collectifs, dont le *Réseau Express Métropolitain*
- Réseau routier structurant
- Site de recherche mondial

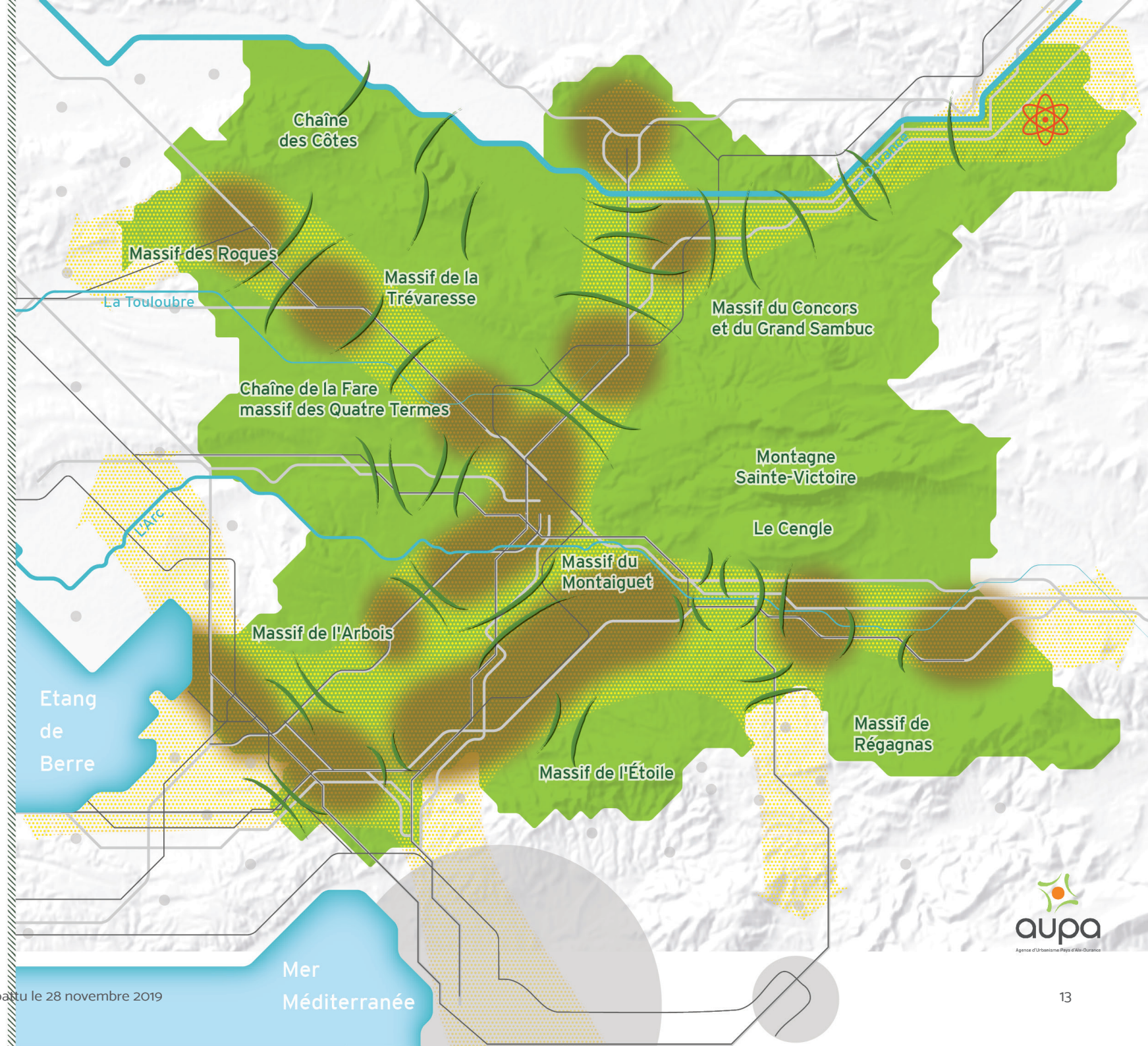

ORIENTATION 1.2 : STRUCTURER UNE ARMATURE TERRITORIALE CONCILIANT PROXIMITÉ ET ATTRACTIVITÉ

» Structurer une armature territoriale, conciliant la proximité nécessaire au maintien de la qualité de vie de la population avec les enjeux d'attractivité de la Métropole, en favorisant un urbanisme de courte distance autour de :

- l'affirmation du rôle de la *Ville-centre structurante d'envergure métropolitaine* qu'est Aix-en-Provence ;
- le renforcement des *Pôles structurants d'envergure métropolitaine* :

  - Gardanne, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles, notamment du fait de leur fonction au cœur du système métropolitain ;

  - Pertuis, notamment du fait de son rôle spécifique avec le sud Luberon et le Val de Durance (espace stratégique en mutation) ;

- deux *Pôles d'équilibre territorial* Lambesc et Trets qui jouent un rôle de centralité locale en relais des *Pôles structurants d'envergure métropolitaine* ;
- *Pôles de proximité* qui répondent aux besoins quotidiens de la population ;
- *Centralités villageoises* ;
- *Polarités économiques majeures*.

» Renforcer la mixité fonctionnelle de la *Ville-centre* et des *Pôles structurants d'envergure métropolitaine* (activités, logements, équipements...) afin de conforter leur rôle, de répondre aux divers besoins de la population du Pays d'Aix et de limiter des déplacements contraints vers d'autres pôles plus lointains.

» Conforter le rôle de centralité locale des *Pôles d'équilibre territorial*.

» Permettre aux *Pôles de proximité* de mieux répondre aux besoins quotidiens de la population : commerces, services, équipements de proximité...

» Permettre la création ou le renforcement des *Polarités économiques majeures* participant au rayonnement international du Pays d'Aix et d'Aix-Marseille Provence.

» Mettre en œuvre sur les *Principaux secteurs à enjeux* des projets structurants qui participent à la consolidation de l'armature territoriale : Gare de l'Arbois / Stadium / zone industrielle de Pertuis / secteur de l'aéroport Marseille Provence / Cap Horizon / Plan de Campagne...

© AMP Territoire Pays d'Aix

Meyrargues

Structurer une armature territoriale conciliant proximité et attractivité

- Affirmer le rôle d'Aix-en-Provence, *Ville-centre structurante d'envergure métropolitaine*
- Renforcer les *Pôles structurants d'envergure métropolitaine*
- Conforter les fonctions de centralité de Pertuis, Trets et Lambesc
- Permettre aux *Pôles de proximité* de mieux répondre aux besoins quotidiens de la population
- Conforter les *Centralités villageoises*
- Renforcer le rayonnement des *Polarités économiques majeures*
- Structurer le territoire autour d'*Axes de développement* d'échelle métropolitaine et régionale
- **Arbois** Consolider l'armature territoriale par la mise en oeuvre de projets structurants dans les *Principaux secteurs à enjeux*
- S'appuyer sur les axes performants de transports collectifs, dont le *Réseau Express Métropolitain*

Poids de population

145 000 habitants
35 000 habitants
20 000 habitants
10 000 habitants

Nombre d'emplois

35 000 emplois
3 000 emplois

N 0 1 5km

PLUi DU PAYS D'AIX

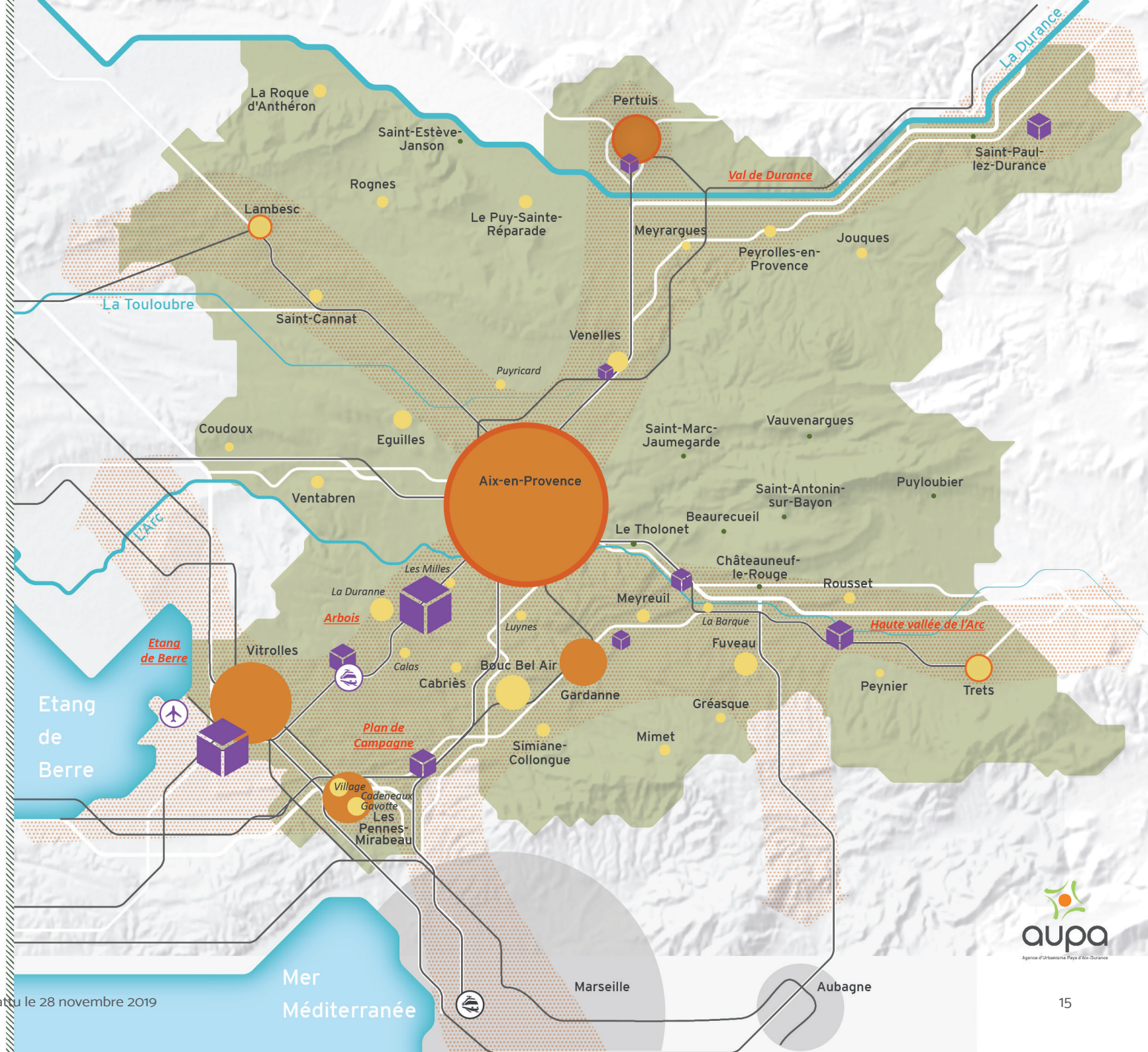

aupa
Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

ORIENTATION 1.3 : **RÉAFFIRMER LE RÔLE MOTEUR D'AIX-EN-PROVENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU PAYS D'AIX**

» Conforter le rayonnement national et international d'Aix-en-Provence, porteur de dynamisme pour le territoire métropolitain, en particulier les fonctions traditionnelles aixoises liées à l'Université, la Justice, le tourisme, la Culture... en :

- renforçant l'attractivité universitaire locale, nationale et internationale de la ville d'Aix-en-Provence ;
- permettant la restructuration et le regroupement des principaux équipements liés à la Justice sous forme de cité judiciaire au sein de la couronne urbaine aixoise ;
- pérennisant l'ambition de la réussite en restant moteur dans le développement économique et en confortant les grands espaces économiques stratégiques.

» Affirmer les fonctions de centralité de la ville au sein du Pays d'Aix en :

- confirmant le rôle d'Aix-en-Provence dans le développement d'une offre de logements diversifiée en Pays d'Aix ;
- concevant un développement urbain économe et intégrateur des mobilités et en améliorant le système de déplacement, notamment les parcours quotidiens des habitants et des actifs.

» Préserver et mettre en valeur le centre historique en :

- préservant et valorisant son patrimoine architectural, urbain et archéologique ;
- maîtrisant la mixité fonctionnelle et en développant une offre de logement adaptée aux familles.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Aix-en-Provence

ORIENTATION 1.4 : MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCORESPONSABLE

» Viser une réduction globale de 50% de la consommation d'espace par rapport à celle de la dernière décennie en :

- favorisant l'intensification des espaces urbains et économiques existants ;
- maîtrisant l'urbanisation dans les secteurs peu adaptés au développement ;
- encadrant les extensions urbaines.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Puyricard

ORIENTATION 1.5 : FAVORISER L'INTENSIFICATION DES ESPACES URBAINS ET ÉCONOMIQUES EXISTANTS

» Tendre vers l'intensification des espaces urbains et reconstruire la ville sur la ville en alternative à la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour répondre aux besoins en matière d'habitat, d'économie et d'équipement.

» Densifier autour des axes urbains structurants, prioritairement ceux qui bénéficient d'une bonne desserte en transport en commun, tout en respectant les contraintes environnementales identifiées (air, bruit,...).

» Densifier à proximité des pôles d'échanges multimodaux situés en milieu urbain dans une logique de mixité fonctionnelle et sociale.

» Renforcer les cœurs de ville et de village et les centralités de quartier en tenant compte de leurs qualités patrimoniales et urbaines.

» Permettre l'évolution de certains tissus urbains peu denses, notamment des quartiers pavillonnaires, dans le respect de leurs caractéristiques urbaines.

ORIENTATION 1.6 : MAÎTRISER L'URBANISATION DANS LES SECTEURS PEU ADAPTÉS AU DÉVELOPPEMENT

» Limiter l'intensification des espaces urbanisés bénéficiant d'une forte valeur patrimoniale ou paysagère, exposés de manière importante à des risques naturels ou technologiques, à des nuisances sonores ou à des pollutions de l'air, insuffisamment desservis ou encore participant de manière importante aux besoins de préservation ou de restauration des ressources naturelles.

ORIENTATION 1.7 : ENCADRER LES EXTENSIONS URBAINES

» Promouvoir et accompagner l'émergence de projets d'aménagement s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

» Inscrire les extensions urbaines en continuité et en cohérence avec les espaces urbains existants, qu'elles soient à vocation résidentielle, économique ou mixte.

» Accompagner le développement des sites à fort potentiel en lien avec des équipements de rayonnement métropolitain.

» Veiller à l'insertion urbaine et paysagère des nouvelles constructions, à leur adaptation aux caractéristiques des contextes locaux et à la qualité des espaces publics attenants.

» S'appuyer sur les éléments forts du paysage dans une logique d'adaptation et d'insertion au site, en préservant notamment la trame verte et bleue.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Bouc Bel Air

ORIENTATION 1.8 : INCITER L'INTERMODALITÉ DANS LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

» Favoriser le développement de zones de rabattement autour des pôles d'échanges multimodaux desservant le Réseau Express Métropolitain, intégrant des aménagements cyclables, des zones de circulation apaisée, des parking-relais...

» Limiter le stationnement au sein des tissus urbains denses dans les zones de très bonne desserte en transport en commun.

» Faciliter le partage de la voiture, par exemple en développant un réseau d'aires de covoiturage sur les principaux axes routiers.

» Déployer sur le territoire un réseau de bornes de recharge pour les moyens de transport individuel électrique en s'appuyant entre autre sur le réseau de parcs-relais.

ORIENTATION 1.9 : GARANTIR LA CAPACITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSPORT COLLECTIF ET DES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

» Développer la création de voies et d'accès réservés aux transports en commun.

» Prévoir et accompagner l'aménagement et le renforcement de parking-relais et de pôles d'échanges multimodaux (par exemple, gare Vitrolles - Aéroport Marseille Provence, Venelles, Coudoux - La Fare les Oliviers, Meyrargues - La Prise, Plan de Campagne...).

» Favoriser la réouverture ou la création de gares sur le réseau ferré (Plan de Campagne, La Calade...).

» Conserver les potentialités pour l'utilisation des emprises ferroviaires, notamment dans l'opportunité de la réouverture au trafic voyageurs des lignes Aix-Rognac, Gardanne-Trets et Cavaillon-Pertuis en lien avec la ligne ferroviaire Aix-Meyrargues-Pertuis.

» Permettre l'utilisation de l'ancienne voie ferrée de « Valdonne » afin de mieux relier le Pays d'Aix à l'offre de transports collectifs en site propre du Pays d'Aubagne.

» Garantir les conditions pour la création potentielle d'une voie ferrée reliant Plan d'Aillane à la gare TGV de l'Arbois.

» Accélérer le développement du réseau de voies cyclables et piétonnes pour favoriser les déplacements en modes actifs.

© AUPA

Simiane-Collongue

© Labo-photo mairie d'Aix

Les Milles

OBJECTIF 2 ⇢ S'APPUYER SUR LA RICHESSE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE POUR CONFORTER L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Une richesse écologique importante, des ressources naturelles nombreuses, des sites et paysages remarquables qui font sa réputation (Luberon, Sainte-Victoire, Durance, Étang de Berre), un patrimoine et une offre culturelle riche... le Pays d'Aix capitalise de nombreux atouts qui comptent parmi les garants de la richesse culturelle et de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays d'Aix.

ORIENTATION 2.1 : PRÉSERVER LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE

» Agir durablement en faveur de la biodiversité en préservant les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

» Préserver et valoriser les cœurs de nature du Pays d'Aix et conserver leur intégrité écologique : le massif Concors Sainte-Victoire, la forêt Domaniale de Cadarache, le massif du Regagnas et le Mont Olympe, la Chaîne de l'Étoile, les garrigues du plateau des Quatre Termes, la chaîne de la Trévaresse, la chaîne des Côtes, le massif de Saint-Sépulcre, les collines de Gardanne...

» Limiter la fragmentation des continuités écologiques (développement de l'urbanisation et infrastructures de transport), notamment dans les secteurs péri-urbains à dominante agricole.

» Pérenniser les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) en s'appuyant sur les différentes sous-trames du territoire.

» Veiller à la préservation et à la valorisation des lisières boisées, supports privilégiés des échanges et des déplacements d'espèces des milieux forestiers ou boisés.

» Préserver les zones humides identifiées sur le territoire.

» Permettre une gestion optimale des milieux naturels et agricoles en prenant en compte à la fois leurs sensibilités et leurs usages.

ORIENTATION 2.2 : FAVORISER LA RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

» Favoriser la restauration des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques afin de préserver les écosystèmes.

» Maintenir et redéployer les éléments du patrimoine végétal, urbain, rural et agricole favorables à la biodiversité : alignements d'arbres, haies, boisements, constructions en pierre sèche, réseaux d'irrigation gravitaire, zones enherbées, arbres isolés...

» Permettre une reconquête des zones de respiration des principaux cours d'eau, et notamment de la Durance, de l'Arc et de la Touloubre.

» Améliorer la trame noire en luttant contre la pollution lumineuse : limiter l'éclairage extérieur excessif (espaces publics, parc de stationnement, zones commerciales...) et orienter les rayons lumineux vers le sol.

» Poursuivre la restauration écologique des rives de l'étang de Vaïne et des Salins du Lion.

» Encourager une gestion écologique des eaux pluviales (espaces ouverts ou boisés), à l'occasion de la mise en œuvre des opérations d'aménagement d'ensemble.

» Prévoir les aménagements nécessaires à la pérennité des circulations faunistiques lors de la réalisation d'infrastructures fragmentant les continuités écologiques.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Lac de Bimont

ORIENTATION 2.3 : **PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES EMBLÉMATIQUES DU PAYS D'AIX**

» Préserver et valoriser la qualité paysagère des sites porteurs de l'identité du Pays d'Aix.

» Protéger les grands reliefs et massifs boisés (Concors Sainte-Victoire, Le Cengle, Régagnas, Étoile, Chaîne de Côtes et Trévaresse...) ainsi que les plaines ouvertes (vallée de la Durance, plateau de Puyricard...) constitutifs de l'identité paysagère du Pays d'Aix.

» Préserver les perceptions et ouvertures visuelles majeures sur les monuments paysagers emblématiques, notamment depuis les axes de déplacement, et s'assurer de la qualité paysagère des perceptions depuis les sites paysagers remarquables.

» S'appuyer sur des boucles cyclables existantes et futures pour valoriser les paysages (Sainte-Victoire, Trévaresse...).

» Préserver les caractéristiques paysagères pittoresques, le long des routes rurales et des cours d'eau notamment.

» Prendre en compte le projet de territoire du Grand Site Concors Sainte-Victoire.

» Faire de la façade littorale de Vitrolles et de l'étang de Berre un élément paysager majeur de l'attractivité du territoire.

ORIENTATION 2.4 : VALORISER LES PAYSAGES NATURELS, AGRICOLES ET URBAINS QUI CONSTITUENT LE CADRE DE VIE QUOTIDIEN DE LA POPULATION

» Révéler les éléments constitutifs des paysages du quotidien.

» Préserver et valoriser les massifs et reliefs boisés structurant l'armature paysagère du Pays d'Aix, notamment les crêtes et versants boisés les plus perçus.

» Valoriser les espaces naturels et agricoles et le patrimoine bâti qui constituent le socle des paysages de la "campagne aixoise", du Val de Durance, de la haute vallée de l'Arc et de l'étang de Berre (massifs forestiers, collines boisées, bastides, noyaux villageois, hameaux...).

» Veiller à la qualité paysagère des points de vue et perspectives vers les villes, villages, hameaux et bastides présentant des caractéristiques patrimoniales à valoriser.

» Révéler les cours d'eau et structures hydrauliques et mettre en scène les paysages de l'eau.

» Protéger et mettre en valeur les formations végétales remarquables (ripisylves, arbres isolés ou en groupe, haies...).

» Maintenir les séquences paysagères qui jouent un rôle important dans la perception des paysages du quotidien créant des effets pittoresques à fort caractère identitaire.

» Revaloriser par une reconquête paysagère les espaces peu qualitatifs (délaissés, friches, espaces confus et lâches...) en veillant notamment au traitement de l'interface entre espaces publics et espaces privés.

» Prévoir l'aménagement d'espaces publics ou communs partagés paysagers en accompagnement des projets urbains.

ORIENTATION 2.5 : POURSUIVRE LA POLITIQUE DE RESTAURATION DE L'ÉTANG DE BERRE ENGAGÉE À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

» Reconquérir les rives vitrollaises de l'étang de Vaïne en intégrant le site dans le projet de valorisation paysagère de l'étang de Berre et en limitant notamment le développement d'espaces commerciaux.

» Favoriser la connexion entre les rives de l'étang, les cuestas de Vitrolles et plus largement le plateau de l'Arbois.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Vitrolles

ORIENTATION 2.6 : METTRE EN VALEUR LES ESPACES EN ENTRÉE DE VILLE ET DE VILLAGE

» Clarifier les espaces en entrée de ville entre l'urbain, le naturel et l'agricole.

» Améliorer la qualité paysagère, urbaine et architecturale des espaces en entrée de ville, notamment en limitant l'urbanisation linéaire commerciale.

» Limiter l'implantation et l'impact de l'affichage publicitaire et des enseignes.

ORIENTATION 2.7 : DÉFINIR DES LIMITES D'URBANISATION PAYSAGÈRES COHÉRENTES

» Fixer des limites d'urbanisation en s'appuyant sur les éléments marquants du paysage : trame végétale, rupture de pente, route, voie ferrée, hydrographie...

» Maintenir une alternance des séquences paysagères naturelles, agricoles et urbaines.

» Veiller à un traitement paysager cohérent et qualitatif des lisières et franges urbaines, avec une approche différenciée des limites d'urbanisation selon qu'on se situe en interface avec la campagne, la forêt...

© Wilfrid Rouff

Saint-Cannat

© AUPA

Jouques

© AUPA

Mimet

© AUPA

Le Tholonet

© Ville de Meyreuil

Meyreuil

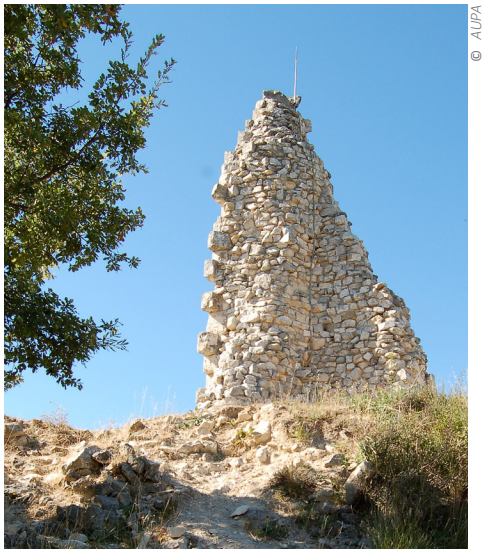

© AUPA

Le Puy-Sainte-Réparade

© AMP Territoire Pays d'Aix

Peynier

© AUPA

Lambesc

© AUPA

Rognes

© AUPA

Ventabren

© AUPA

Gréasque

© AMP Territoire Pays d'Aix

Saint-Marc-Jaumegarde

ORIENTATION 2.8 : **PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET CULTUREL**

» Protéger, valoriser ou restaurer le patrimoine du Pays d'Aix, en prenant en compte la végétation associée et leurs espaces d'approche et de perception :

- les noyaux villageois, les centres anciens, les remparts, les hameaux, les châteaux, les bastides, les hôtels particuliers, les maisons bourgeoises... ;
- les éléments du patrimoine vernaculaire et de l'histoire agricole du territoire : corps de ferme, moulins, pigeonniers, bories, cabanons, restanques... ;
- le patrimoine religieux : église, abbaye, chapelle, croix, oratoires... ;
- les nombreux éléments de patrimoine liés à l'eau : aqueducs, canaux d'irrigation, fontaines, lavoirs...
- les éléments du patrimoine industriel, minier et ferroviaire : hangars, puits, cités minières... ;
- le patrimoine archéologique : traces néolithiques, oppidums, ruines, sites fossilifères...

ORIENTATION 2.9 : **CONSTRUIRE LE PATRIMOINE DE DEMAIN**

» Promouvoir des formes urbaines innovantes et une architecture contemporaine de qualité, résilientes vis-à-vis du changement climatique et en adéquation avec la qualité paysagère et patrimoniale du site.

» Privilégier l'éco-construction et l'utilisation de matériaux locaux et régionaux.

© AUPA

Cabriès

© Ville Les Pennes-Mirabeau

Les Pennes-Mirabeau

© AMP Territoire Pays d'Aix

Fuveau

OBJECTIF 3 ⇢ OFFRIR À LA POPULATION UN CADRE DE VIE PLUS SAIN ET PLUS SÛR FACE AUX RISQUES ET POLLUTIONS ET RÉSILIENT AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Relever le défi de la transition énergétique est un enjeu écologique majeur pour protéger le cadre de vie du Pays d'Aix face aux changements climatiques et sociétaux déjà en route. Il est essentiel aujourd'hui de protéger les ressources du territoire, d'accroître l'économie circulaire et de garantir un développement durable et équilibré pour le bien-être et la santé des habitants et des générations futures.

ORIENTATION 3.1 : INTÉGRER AUX PROJETS URBAINS LA PROBLÉMATIQUE DE L'EXPOSITION DES POPULATIONS AUX POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES ET NUISANCES SONORES

» Définir dans les projets urbains une composition qui permette une vie de quartier apaisée.

» Localiser les établissements sensibles (école, crèche, maison de retraite...) dans les espaces les moins exposés aux pollutions et nuisances.

» Promouvoir le développement des transports collectifs propres sur les axes structurants et là où la densité de population est importante.

» Encourager les déplacements en modes actifs en développant des aménagements adaptés, continus et sécurisés notamment autour de pôles générateurs de déplacement (centralités, pôles d'échanges multimodaux, équipements, établissements scolaires, pôles d'emploi...).

» Créer des places de stationnement pour les vélos, sur l'espace public mais également dans l'espace privé au sein des programmes de logements, des immeubles d'activités, des équipements et des établissements recevant du public, des pôles d'échanges multimodaux...

» Réaliser des aménagements routiers qui vont permettre notamment de :

- délester le trafic de transit de certains espaces habités très exposés aux pollutions de l'air et aux nuisances sonores par la création de voies de contournement (Saint-Cannat, Pertuis, Calas...), échangeurs autoroutiers (A51-A8 à Aix-en-Provence, RD6-A51 vers Aix-en-Provence)... ;
- sécuriser les infrastructures : suppression de passages à niveau, réaménagement de carrefours dangereux...

» Promouvoir une organisation de la logistique urbaine plus efficace et adaptée aux exigences d'une ville durable et apaisée, notamment par la mise en place d'espaces logistiques de proximité, répondant aux besoins d'un quartier ou d'un secteur, pour les activités et les résidents.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Vitrolles

ORIENTATION 3.2 : **ADAPTER LES ESPACES URBAINS À L'AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES**

» Développer la nature en ville en assurant la complémentarité du développement des espaces naturels urbains et périurbains et en favorisant leur accès.

» Prendre en compte les principes de bioclimatisme et l'adaptation au changement climatique dans la composition des espaces urbains, ainsi que dans l'architecture des bâtiments : orientation des bâtiments favorisant les apports solaires hivernaux et la ventilation naturelle, matériaux et couleurs limitant le rayonnement thermique...

» Inscrire la trame végétale comme une composante majeure du projet urbain : révéler les continuités végétales existantes et en développer de nouvelles.

» Préserver et développer les îlots de fraîcheur en renforçant la présence de la végétation et de l'eau (espaces verts urbains, noues paysagères, murs et toits végétalisés, jardins, arbres, fontaines, parcelles maraîchères...) et en désimperméabilisant des sols.

» Valoriser les caractéristiques paysagères naturelles et agricoles existantes dans les espaces urbains pouvant contribuer à maintenir des espaces de respiration.

» Privilégier la plantation d'essences adaptées aux conditions climatiques, contribuant à l'amélioration du cadre de vie (confort thermique estival, intérêt paysager, plant peu allergène...) et favorables au développement de la biodiversité (plantes mellifères, espèces non invasives...).

© Ville de Châteauneuf-le-Rouge

Châteauneuf-le-Rouge

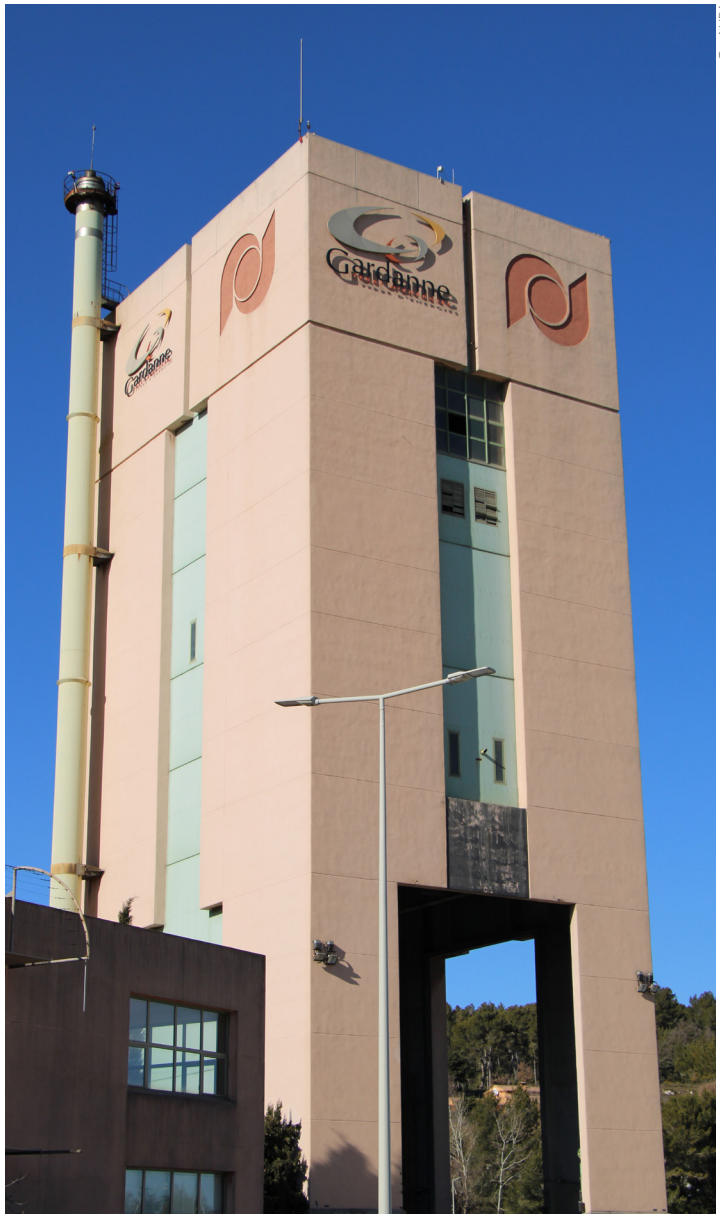

© AUPA

Gardanne

ORIENTATION 3.3 : PRÉSERVER LA RESSOURCE ET LA QUALITÉ DE L'EAU

» Garantir la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire.

» Préserver le caractère naturel des abords des canaux d'alimentation en eau brute (canal de Marseille, canal du Verdon...).

» Éviter les risques de pollution diffuse des cours d'eau et préserver la qualité des masses d'eaux souterraines, notamment de l'aquifère d'Aix-Gardanne.

» Conditionner l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation au raccordement à des infrastructures d'eau et d'assainissement collectif suffisamment dimensionnées.

ORIENTATION 3.4 : TENDRE VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

» Limiter les consommations d'énergie liées aux transports en favorisant notamment l'urbanisme de courte distance.

» Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments existants dans le respect de leurs qualités architecturales, du patrimoine et des paysages et favoriser une haute performance environnementale et énergétique des nouvelles constructions.

ORIENTATION 3.5 : POURSUIVRE LA CONSTRUCTION D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE

» Poursuivre l'engagement vers l'autonomie énergétique du territoire en accompagnant le développement des énergies renouvelables, notamment par :

- le déploiement de réseaux énergétiques à caractère de distribution collective compatibles avec les énergies renouvelables, notamment avec la filière bois développée en Pays d'Aix ;
- la valorisation énergétique des déchets, notamment la récupération et la valorisation du biogaz sur le site du Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arbois et sur le site de Malespine ;
- la production d'énergie solaire thermique et photovoltaïque dans les espaces urbanisés (zones d'activités notamment), impactés par l'activité humaine ou anciennement artificialisés (carrières, terrils, anciennes décharges...) ;
- la géothermie en nappe (Puits Morandat), en veillant à la qualité des eaux souterraines, et hors nappe qui présente un fort potentiel de développement sur le territoire.

ORIENTATION 3.6 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ULTIMES

» Permettre les aménagements favorisant la mise en œuvre des actions de prévention des déchets.

» Renforcer le tri et la valorisation des déchets, notamment par la mise en place de nouvelles déchetteries.

» Conforter et pérenniser les unités de traitement nécessaires aux besoins du territoire, notamment le site d'enfouissement des déchets ultimes de l'Arbois.

ORIENTATION 3.7 : RENFORCER LA PROTECTION FACE AU RISQUE DE FEUX DE FORÊT

» Réduire l'exposition des populations en organisant des limites claires à l'urbanisation notamment à l'approche des massifs forestiers.

» Assurer une défendabilité suffisante des secteurs habités situés dans les espaces vulnérables.

» Diversifier les moyens de lutte contre le risque de feux de forêt : coupures agricoles au sein des massifs forestiers et entre les massifs et les espaces urbanisés, pastoralisme, exploitation forestière raisonnée...

ORIENTATION 3.8 : MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES D'INONDATION

» Maîtriser l'urbanisation en zone inondable en fonction du niveau de risque.

» Maintenir des zones d'expansion de crue, notamment celles de l'Arc, par exemple en maintenant l'activité agricole et la ripisylve des cours d'eau.

» Limiter l'imperméabilisation des sols et le ruissellement.

ORIENTATION 3.9 : PRENDRE EN COMPTE LES AUTRES RISQUES ET POLLUTIONS

» Maîtriser l'urbanisation dans les secteurs sujets aux mouvements de terrains.

» Tenir compte de la sensibilité du milieu et de la proximité d'une présence humaine dans les choix d'implantation d'activités technologiques et industrielles générant des risques pour la santé humaine et les biens.

» Promouvoir la reconversion d'anciens sites pollués, en lien avec les besoins du territoire et les enjeux paysagers et environnementaux.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arbois

OBJECTIF 4 ⇢ PERMETTRE UNE MIXITÉ FONCTIONNELLE ET GÉNÉRATIONNELLE RÉPONDANT AUX BESOINS QUOTIDIENS ET PROPOSER UN HABITAT ADAPTÉ À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

La production de logements accessibles en termes de coût, de taille, de localisation et de statut, doit permettre de mieux accueillir les jeunes actifs, de maintenir les jeunes ménages et d'héberger les personnes âgées dans de meilleures conditions, en prenant en compte les évolutions sociétales en matière d'usages du logement. La création de nouveaux logements ne devant pas se faire au détriment de la qualité de vie, il est essentiel pour le Pays d'Aix de mettre le territoire en mesure de répondre aux besoins de ses habitants et d'accueillir une population nouvelle dans des conditions satisfaisantes. Il s'agit ainsi d'anticiper les besoins et d'adapter l'offre en équipements publics : éducatifs, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de mobilité... mais aussi l'offre en espaces et jardins publics de proximité, supports du vivre ensemble.

ORIENTATION 4.1 : ADAPTER ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET ESPACES PUBLICS AUX BESOINS DE LA POPULATION

» Organiser la mixité fonctionnelle dans les espaces urbains ou à vocation urbaine.

» Offrir un réseau d'équipements et services de qualité afin de répondre aux besoins de la population :

- Rechercher les opportunités de mutualisation des équipements et réseaux existants ou à créer entre communes limitrophes ;
- Entretenir les équipements et réseaux existants et rénover les plus vieillissants en les adaptant aux modes de vie actuels et à venir ;
- Accompagner le développement urbain par des aménagements de voirie favorisant l'usage et la sécurisation des modes actifs ;
- Augmenter l'offre en équipements et réseaux ;
- Modérer la constructibilité lorsque les équipements et réseaux existants n'ont pas de capacité d'évolution suffisante.

» Privilégier l'implantation des nouveaux équipements au sein ou en continuité des espaces urbains existants.

» Améliorer l'offre en espaces publics soucieux de la qualité paysagère et du confort d'utilisation, permettant de renforcer la cohésion sociale, de restaurer les aménités urbaines et de retisser les liens entre la population et son environnement : espaces de rencontre et de convivialité notamment dans les nouvelles opérations, espaces de respiration (parcs, jardins) au plus près des espaces habités, espaces récréatifs...

» Développer des espaces végétalisés de qualité à proximité et au sein des espaces vécus du quotidien.

» Intégrer des commerces et services du quotidien dans les principaux pôles d'échanges multimodaux, sans toutefois entrer en concurrence avec les centralités existantes.

» Favoriser les services et équipements de proximité dédiés aux actifs dans les espaces d'activités (restauration, crèches, commerces...).

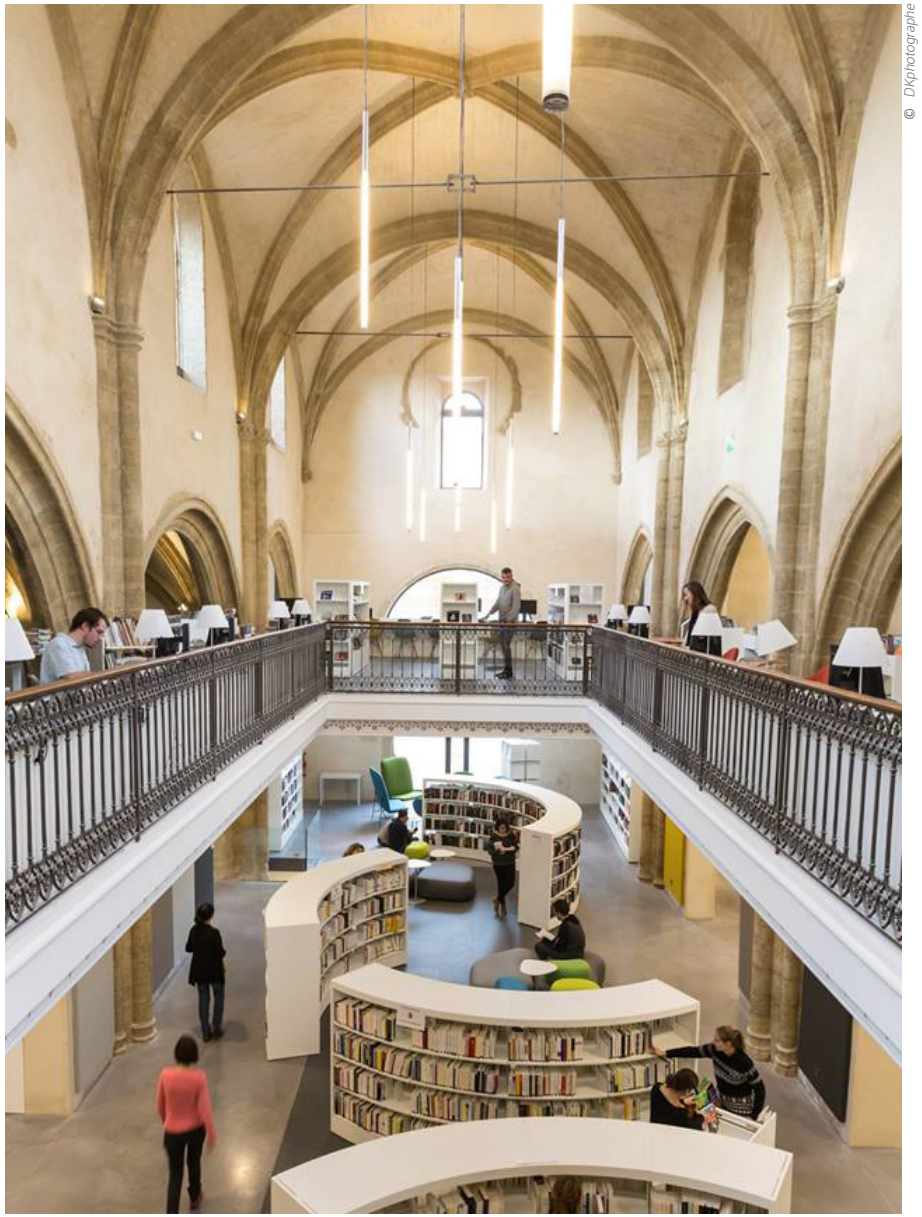

© DKphotographe

Pertuis

© Grand Site Sainte-Victoire – Moirenc Camille

Saint-Paul-lez-Durance

© AUPA

Saint-Estève-Janson

ORIENTATION 4.2 : DÉVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENTS DIVERSIFIÉE ET ADAPTÉE AUX BESOINS À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE

» Introduire une plus grande diversité de taille des logements, notamment dans l'habitat collectif, que ce soit en locatif privé, social ou en accession, en privilégiant :

- des moyens et grands logements pour faciliter le maintien des familles, en particulier à Aix-en-Provence ;
- des petits logements à proximité des commerces, services, équipements et transports collectifs pour faciliter l'installation des jeunes ménages, faire face aux enjeux du vieillissement de la population et répondre aux besoins liés à la décohabitation.

» Répondre au mieux aux besoins de l'ensemble de la population vivant sur le territoire, notamment :

- des personnes âgées par une offre de logements adaptée et située à proximité des commerces et services ;
- des publics spécifiques et aux ménages les plus démunis par une offre de logements et d'hébergement d'urgence ;
- des gens du voyage, par la création d'aires d'accueil supplémentaires conformément au Schéma départemental.

ORIENTATION 4.3 : PROMOUVOIR UN HABITAT CONCILIANT DENSITÉ ET RESPECT DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

» Proposer des logements de type individuel ou collectif, en combinant densité et qualité d'usage (confort d'usage et sonore, espace extérieur, locaux annexes, place de stationnement, entrée individuelle...).

» Promouvoir un habitat évolutif pour les habitants selon leurs besoins (extensions, surélévations...) et selon les capacités d'accueil des espaces urbains concernés.

ORIENTATION 4.4 : MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS EN RENFORÇANT LA MIXITÉ SOCIALE

» Répondre aux objectifs de production de logements sociaux et de mixité sociale en mobilisant les outils permettant de les atteindre.

» Privilégier la production de logements en accession dans les secteurs présentant une forte part de logements sociaux.

» Réaliser les logements sociaux en particulier dans les *Espaces de développement prioritaires* et prioritairement à proximité des points d'accès aux transports collectifs existants ou programmés et dans des secteurs desservis par les équipements collectifs, les commerces de proximité et les services publics.

» Privilégier la réalisation d'opérations mixtes offrant à la fois des logements locatifs sociaux et des logements en accession.

© AUPA

Coudoux

ORIENTATION 4.5 : **AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DANS LES CENTRES ANCIENS**

» Poursuivre les opérations de réhabilitation sur le bâti le plus dégradé.

» Maintenir et encourager les politiques publiques d'acquisitions foncières en vue de réhabiliter certains bâtis villageois ou des copropriétés dégradées.

» Encourager la mixité fonctionnelle, via le maintien et l'implantation d'équipements, de services voire de commerces, et améliorer leur accessibilité et la gestion du stationnement et leur rôle dans l'armature artisanale et commerciale.

» Renforcer l'attractivité des centres par la valorisation du patrimoine bâti, des aménagements qualitatifs de l'espace public et le développement d'aménagements pour les modes actifs.

» Permettre des évolutions concernant l'occupation des rez-de-chaussée, les cœurs d'îlot et le bâti en respectant les qualités patrimoniales de chacun des centres anciens.

ORIENTATION 4.6 : **FAVORISER L'ACCÈS AUX COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES**

» Favoriser l'implantation du Très Haut Débit.

» Promouvoir le développement de ce réseau pour contribuer à l'équilibre entre économie urbaine et périphérique et aux évolutions des espaces de travail.

Eguilles

Beaurecueil

OBJECTIF 5 ⇢ GARANTIR LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET DURABLE

Grenier agricole de la Métropole, l'agriculture en Pays d'Aix doit être repensée dans une logique de proximité afin de consommer plus "local". Pour cela, le Pays d'Aix s'engage à conforter une économie agricole performante et à préserver un socle fort d'espaces agricoles en veillant à garantir des capacités de production (irrigation, foncier agricole...), d'adaptation et d'évolution indispensables aux exploitations.

ORIENTATION 5.1 : PRÉSERVER LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRICOLE DU TERRITOIRE

» Encadrer le développement urbain (habitat, économie, équipements...) pour préserver les espaces agricoles et respecter des limites d'urbanisation claires.

» Maintenir une diversité d'espaces agricoles en conservant les grands espaces de production, en pérennisant des espaces agricoles périurbains et en identifiant des espaces agricoles pas ou peu valorisés à reconquérir.

© Grand Site Sainte-Victoire – Veronique Paul

Saint-Antonin-sur-Bayon

ORIENTATION 5.2 : RESPECTER ET AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

» Pérenniser et permettre l'amélioration des outils de production nécessaires à l'exploitation agricole (constructions, accès, réseaux d'irrigation y compris ceux dont la gestion est collective, équipements...).

» Favoriser le développement d'une agriculture de proximité et de filière courte (marchés paysans, Halle des producteurs, AMAP...).

© Daniel Kajkian

Halle de Provence

© Grand Site Sainte-Victoire – Moirenc Camille

Piémont de Sainte-Victoire

ORIENTATION 5.3 : GARANTIR LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES AGRICOLES

» Encourager le maintien d'une activité agricole productive de denrées alimentaires diversifiées et locales.

» Favoriser la reconquête agricole et le développement de nouveaux espaces agricoles qui répondent à des objectifs de protection face aux risques naturels.

» Permettre le maintien d'une agriculture productive et diversifiée jouant un rôle essentiel dans la valorisation des paysages et dans la préservation du cadre de vie.

» Accompagner le maintien et la reconquête des espaces agricoles à fort intérêt environnemental ou patrimonial.

ORIENTATION 5.4 : FAVORISER UNE ECONOMIE DURABLE DE LA FORÊT

» Veiller au maintien des gisements forestiers et à leur accessibilité par les engins forestiers.

» Prévoir des espaces d'activités spécifiquement dédiés à la filière bois pour accueillir les sites de stockage et de tri du bois, des projets de plateformes en lien avec la valorisation forestière...

» Encourager les projets de valorisation du bois local dans la construction et l'aménagement (bois d'œuvre et bois-énergie).

OBJECTIF 6 ⇢ PRIVILÉGIER LA REVITALISATION DES TISSUS ÉCONOMIQUES EXISTANTS ET GARANTIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ACTIVITÉS PRODUCTIVES SUR LE TERRITOIRE

La réussite économique du Pays d'Aix est notamment liée à sa capacité d'accueil des entreprises. La volonté du territoire est donc de consolider sa place de terre d'accueil d'industries de pointe et d'activités tertiaires rayonnantes et porteuses d'image. Le maintien de cette performance nécessite la préservation d'une offre foncière et immobilière desservie en transport en commun et destinée aux nouvelles entreprises et à celles déjà présentes, notamment aux activités industrielles.

ORIENTATION 6.1 : **POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EXISTANTES**

» Assurer le maintien et le développement des activités déjà en place pour limiter le report de la demande vers des espaces nouveaux :

- permettre l'extension des activités in situ (densification de la parcelle, surélévation, extension...) ;
- intégrer un traitement paysager qualitatif des espaces d'activités (aménagement des espaces libres, réduction de l'impact paysager des emprises dédiées au stationnement public et privé, qualité architecturale des constructions...) ;
- offrir aux actifs un environnement de travail qualitatif (accessibilité, services de proximité, espaces partagés qualitatifs...).

» Accompagner la requalification des zones d'activités, comme celles de Vitrolles, de Gardanne et de Venelles, le pôle d'activités de Rousset-Peynier-Fuveau, le pôle d'activités d'Aix-en-Provence...

» Favoriser un traitement architectural et paysager qualitatif de la zone d'activités de Pertuis qui constitue une porte d'entrée majeure au Parc Naturel Régional du Luberon.

© Grand Site Sainte-Victoire - Moirenc Camille

Rousset

ORIENTATION 6.2 : CRÉER LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU MAINTIEN ET À L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS COMPATIBLES AVEC L'HABITAT DANS LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES

» Favoriser le maintien et l'implantation d'activités économiques tertiaires, artisanales et commerciales ainsi que des services publics et des services à la personne en priorité dans les centres-villes, les centres villageois, les principaux hameaux et les centralités de quartiers.

» Rechercher la mixité fonctionnelle à l'échelle des bâtiments, notamment par l'implantation d'activités en rez-de-chaussée.

ORIENTATION 6.3 : CONTENIR LES GRANDS ESPACES PÉRIPHÉRIQUES COMMERCIAUX

» Favoriser la requalification, la densification et la réhabilitation des trois grandes zones commerciales existantes (Plan de Campagne, la Pioline et pôle commercial de Vitrolles) en anticipant et accompagnant l'évolution des pratiques commerciales vers des fonctions diversifiées et mixtes, en particulier pour éviter les friches commerciales.

ORIENTATION 6.4 : LIMITER LE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES COMMERCIAUX HORS CENTRES URBAINS

» Contenir, en dehors des centres urbains, les espaces commerciaux situés généralement le long des axes de communication, en entrées de ville ou à proximité des pôles d'échanges multimodaux.

» Conditionner leur développement à un aménagement durable, un traitement qualitatif de ces espaces et une accessibilité piétonne et cyclable sécurisée, en connexion avec les pôles résidentiels et d'activités environnants.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Vauvenargues

ORIENTATION 6.5 : RÉPONDRE AUX BESOINS D'ACCUEIL DIVERSIFIÉS DES ENTREPRISES

» Accueillir prioritairement dans les zones d'activités économiques les activités industrielles et artisanales incompatibles avec l'habitat, excepté une offre commerciale et de services réduite pour satisfaire les besoins des seuls actifs présents sur la zone.

» Requalifier le parc de bureaux ancien des centres-villes et favoriser une offre nouvelle de bureaux en ville, en privilégiant les sites qui bénéficient d'une bonne desserte en transport collectif.

» Dynamiser les services à la personne, les entreprises artisanales, les petites unités de production, la logistique urbaine... en leur proposant des espaces accessibles et adaptés à leurs besoins (villages d'entreprises, parcs artisanaux, hôtels d'entreprises, espaces logistiques urbains...).

» Inscrire le développement des zones d'activités dans une démarche d'aménagement durable en prévoyant une utilisation économe de l'espace, en assurant une bonne accessibilité notamment en transport collectif et en veillant à la qualité architecturale et paysagère afin de disposer d'espaces économiques diversifiés en localisation, en gamme et en taille.

OBJECTIF 7 ⇢ AFFIRMER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE MÉTROPOLITAINE DU PAYS D'AIX ET SON RAYONNEMENT INTERNATIONAL EN SOUTENANT LA DIVERSITÉ DE SES FILIÈRES PORTEUSES D'EMPLOIS ET D'IDENTITÉ

La microélectronique, ITER, les énergies, le Technopôle de l'Arbois, l'aéronautique, la viticulture... sont les symboles de la réussite économique du Pays d'Aix. Le territoire se donne pour ambition de pérenniser son rôle d'acteur économique fort de la Métropole en s'appuyant sur ces filières stratégiques et en encourageant l'émergence de nouvelles filières. En complément, il est fondamental que l'offre de formation professionnelle soit en adéquation avec l'économie du territoire afin que les emplois locaux profitent aux habitants.

ORIENTATION 7.1 : ACCOMPAGNER LES FILIÈRES D'EXCELLENCE DU PAYS D'AIX EN MAINTENANT L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

» Disposer de secteurs de développement des filières d'excellence (numérique, microélectronique, aéronautique, énergie...) en confortant les sites économiques majeurs : les sites de Iter et Cadarache à Saint-Paul-lez-Durance, la zone d'activités Estroublans / Cap Horizon à Vitrolles, le pôle d'activités de Rousset-Peynier-Fuveau, la zone d'activités économiques de Pertuis, le Puits Morandat à Gardanne, le technopôle de l'Arbois, la zone d'activités de Venelles, la Constance...

» Continuer à soutenir les projets innovants en matière de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble du Pays d'Aix (Centre de recherche de Cadarache, Cité des Énergies, Puits Morandat, projet de photovoltaïque lacustre sur le site des Chapeliers...).

» Accompagner le développement industriel du site de la centrale Gardanne-Meyreuil.

» Accompagner les espaces économiques en mutation.

© AMP Territoire Pays d'Aix

Technopole de l'Arbois

© Iter Organisation

Vue des travaux à l'intérieur du bâtiment principal d'Iter où sera installé le réacteur

ORIENTATION 7.2 : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE EN S'APPUYANT SUR L'IDENTITÉ DU PAYS D'AIX

» Conforter l'attractivité touristique et culturelle du Pays d'Aix, notamment via la valorisation des atouts et la qualité de ville historique et patrimoniale d'Aix-en-Provence et l'accompagnement du tourisme d'affaire, de congrès et d'exposants.

» Favoriser l'accès à la nature en maîtrisant la fréquentation des espaces naturels et agricoles, des massifs forestiers et des cours d'eau, en particulier quand la sensibilité du milieu le nécessite.

» Valoriser le tourisme patrimonial, culturel, sportif, de loisirs et de plein air, dans le respect des espaces naturels et agricoles et de la biodiversité, notamment :

- en améliorant la lisibilité des circuits touristiques et l'accessibilité des sites ;
- en encourageant la pratique des loisirs de pleine nature (randonnée, cyclotourisme, golf...) ;
- en développant et diversifiant les capacités d'hébergement touristique et en accompagnant l'évolution des hébergements de plein air.

» Permettre les projets touristiques respectant les milieux écologiques et les paysages et valorisant le patrimoine bâti (caves, fermes, bastides...).

» Développer la mise en réseau des sites touristiques à l'échelle métropolitaine et régionale en assurant un maillage pertinent des espaces de valeur identitaire et symbolique via principalement des continuités écologiques, paysagères, agricoles et de cheminements : le Grand Site Concors Sainte-Victoire, le massif de l'Étoile, les Parcs Naturels Régionaux du Luberon, de la Sainte-Baume et du Verdon, le Parc National des Calanques...

» Valoriser la façade maritime de l'Étang de Vaïne via la réhabilitation du sentier littoral et le confortement de la base nautique et des sites de baignade.

» Accompagner la redécouverte du Val de Durance en développant les infrastructures touristiques et de loisirs.

» Développer les itinéraires vélos touristiques et de loisirs en s'appuyant sur les projets de grands itinéraires véloroutes européens, nationaux, régionaux et les projets métropolitains.

© AMP Territoire Pays d'Aix

La Roque d'Anthéron

© Grand Site Sainte-Victoire - Moirenc Camille

Puyloubier

© AUPA

Peyrolles-en-Provence

© Grand Site Sainte-Victoire – Veronique Paul

Saint-Antonin-sur-Bayon

© AMP Territoire Pays d'Aix

Trets

© AUPA

Gardanne

ORIENTATION 7.3 : FAVORISER UN ÉCOSYSTÈME ENTRE MONDE UNIVERSITAIRE, APPAREIL DE FORMATION ET MILIEU ÉCONOMIQUE

» Contribuer à l'accroissement d'une offre locale de formation de qualité et de tous niveaux (de l'apprentissage à l'enseignement universitaire) adaptée à la réalité des mutations du monde économique (filières en plein essor, pôles de compétitivité...).

» Renforcer les liens entre les pôles d'enseignement et les filières du territoire qui bénéficient d'un fort potentiel de développement : numérique, aéronautique, énergies renouvelables, recherche environnementale, agriculture, sylviculture...

» Accompagner la restructuration des équipements universitaires, l'évolution de l'ensemble des structures d'enseignement supérieur et de recherche (Université, ENSAM, IAE, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Ecole d'ingénieur Georges Charpak, lycée agricole de Valabre....).

» Compléter l'offre de logements dédiés aux étudiants.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS D'AIX

UN TERRITOIRE ECORESPONSABLE CONCILIANT PROXIMITÉ ET ATTRACTIVITÉ

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DU PAYS D'AIX

MÉTROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

PAYS D'AIX

aupa
Agence d'Urbanisme
Pays d'Aix - Durance